



Parier sur le doctorat

Sommaire

- Page 1 : Le vrai diplôme universel, c'est le doctorat (Cédric Villani)
- Page 2 : Je me bats pour que le doctorat soit reconnu plus élevé que le diplôme d'ingénieur (Valérie Péresse)
- Page 4 : Le temps est désormais révolu où un ingénieur avait intérêt à masquer son doctorat sur un CV (Valérie Péresse)
- Page 5 : Parier sur le doctorat il y a trente ans était une utopie qui est désormais en train de se réaliser (Martien Pretceille)

« Le vrai diplôme universel, c'est le doctorat » (Cédric Villani) Congrès de la CGE – Dépêche AEF n° 138669 du 07-10-2010

« Le vrai diplôme universel, celui qui montre que l'on a réalisé un travail original, que l'on a fait avancer la science, qui a été validé par des personnalités extérieures, c'est le doctorat. Faire une thèse, c'est faire preuve d'inventivité, de ténacité et de rigueur. C'est autre chose que de suivre des cours puis de valider des examens », déclare Cédric Villani, médaille Fields 2010, devant un parterre de dirigeants de grandes écoles réunis lors du congrès de la CGE, jeudi 7 octobre 2010 à Paris, et au cours duquel lui a été remise la médaille de la CGE. Se présentant comme « un pur produit du système français » (huit ans à l'ENS Paris comme élève et assistant, puis dix comme professeur à l'ENS Lyon), Cédric Villani décèle néanmoins deux problèmes : « les moyens et la souplesse ». « Il faut accepter plus de souplesse : il faut donner davantage de cours en anglais pour attirer des thésards étrangers, harmoniser les systèmes de bourses trop complexes, et il faut absolument régler les problèmes administratifs que rencontrent thésards et chercheurs pour venir en France. C'est un enjeu d'attractivité pour le pays. »

La question de l'attractivité de la France et de son système d'enseignement supérieur et de recherche est également au cœur du discours d'introduction de Pierre Tapie, président de la CGE. Calculant qu'il y aurait « 200 millions d'étudiants dans le monde en 2015 », dont une bonne partie en Chine et en Inde, il propose que la France se donne pour objectif d'attirer « 0,7 % des sept millions de nouveaux étudiants chaque année », sur dix ans, soit environ 500 000 étudiants étrangers. Partant du principe que « les familles sont prêtes à investir dans l'enseignement supérieur », Pierre Tapie calcule que 400 000 étudiants étrangers autofinçant leurs études à hauteur de 12 500 euros l'année (les 100 000 restants ayant droit à des bourses) rapporteraient à l'enseignement supérieur français « cinq milliards d'euros, soit sept grands emprunts en devises fraîches ». « Cela vaut le coup d'y réfléchir ! », lance-t-il en direction des congressistes.

Nos schémas de certitudes intellectuelles doivent être dépassés

Invité à s'exprimer lors de cette séance plénière inaugurale, Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, souhaite quant à lui attirer l'attention des auditeurs sur « la bataille de l'avenir, celle de l'innovation, de la formation et de la recherche », qui a été « bien comprise par les pays émergents, notamment la Chine et l'Inde ». « Il faut être conscient que celle qui est devenue récemment la deuxième économie mondiale ne sera pas seulement une puissance économique : elle arrive avec ses normes et ses valeurs. Elle sera aussi une puissance dans le domaine culturel et intellectuel. C'est une nouvelle donne qu'il faut prendre en compte. » Il poursuit : « Chez nous, notre système de pensée tend vers la recherche d'absolu : thèse, antithèse, synthèse. En Chine, il y a du bon et du mauvais dans tout – le yin et le yang – et on fait avec. Le contexte y est déterminant, on vit dans le relatif. Il faut avoir cela en tête. Nos schémas de certitudes intellectuelles, avec lesquels nous vivons aujourd'hui, doivent être dépassés. Il faut challenger notre univers intellectuel ! »

Exhortant ses auditeurs à « adopter une logique de projet, et non pas simplement des partenariats de structures », Jean-Pierre Raffarin explique : « Dans ce monde qui se globalise, nous n'avons pas la puissance. Il faut donc être partie prenante dans des projets, menés en commun, en Chine, en Inde et ailleurs. Prenons l'exemple du nucléaire : les Chinois veulent contribuer à la quatrième génération de réacteurs. Donc soit ils le feront avec des partenaires américains, soit ils le feront avec les Européens ! » Revenant à son tour sur la question de l'attractivité de la France, il indique : « Il y a une matière grise disponible dans le monde aujourd'hui, qu'il faut réussir à attirer. La bataille politique en matière d'enseignement supérieur ne porte pas sur les systèmes éducatifs ou les questions de structure, mais sur l'attractivité de l'élite étrangère. »

« Je me bats pour que le doctorat soit reconnu plus élevé que le diplôme d'ingénieur » (Valérie Pécresse)

Dépêche AEF n° 139667 du 25-10-2010

« J'ai suggéré au président de la République quelques mesures pour permettre une meilleure reconnaissance du diplôme de doctorat. Je me bats notamment pour qu'il soit reconnu plus élevé que le titre d'ingénieur », affirme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, durant sa rencontre avec onze doctorants de l'IPGP (Institut physique du globe de Paris), lundi 25 octobre 2010. « Je réfléchis également à une possibilité de réserver des postes aux docteurs dans la fonction publique, à l'Ena et dans les grands corps techniques à Polytechnique, car ils apportent une richesse et une créativité », ajoute-t-elle.

Valérie Pécresse souhaite faire avec les doctorants de l'IPGP un premier bilan de deux mesures pour améliorer l'insertion des doctorants, notamment dans le secteur privé : le contrat doctoral et le CIR (crédit impôt recherche) doublé pour l'embauche de jeunes docteurs dans une entreprise. « En plus de permettre l'ouverture de droits sociaux, le contrat doctoral a pour objectif de faire changer le regard des entreprises sur les docteurs en ne les considérant plus comme des éternels étudiants mais comme des candidats avec trois ans d'expérience professionnelle en recherche ».

Inquiétudes pour l'Insertion Professionnelle

Quelques doctorants lui font part de leurs inquiétudes quant à leur insertion professionnelle « difficile et sujette à beaucoup de compétition ». Une docteur estime qu'elle

a obtenu sa première embauche en entreprise grâce au CIR. Un doctorant de l'IPGP en contrat Cifre indique également que le CIR lui a permis de « se vendre », et à la PME qui l'a embauché d'avoir un « avantage compétitif », notamment à l'international. Pour Denis Randet, délégué général de l'ANRT, « l'avenir n'est pas l'opposition des deux systèmes public-privé, le chercheur doit être ouvert à tout et notamment aux problématiques de l'entreprise ».

Laure Meynadier, directrice de l'école doctorale de l'IPGP, souligne qu'il est difficile de déterminer le taux d'insertion des docteurs de l'institut : « Beaucoup partent à l'étranger, certains sont en CDD. » « On peut évaluer de manière approximative qu'entre 50 et 70 % de nos docteurs font carrière dans la recherche académique en France ou à l'étranger », avance-t-elle.

Nicolas Rividi, docteur de l'IPGP, explique que lorsqu'il a cherché du travail en entreprise, sans demander un poste de chercheurs, il a reçu des réponses négatives avec pour argument sa « sur-qualification ». « Les entreprises ont une peur bleue des docteurs, remarque-t-il, il y a un travail à faire sur la communication sur nos formations auprès des entreprises. »

Problème de reconnaissance du diplôme

« Alors qu'il est reconnu à l'étranger, en France, le doctorat est mal connu des entreprises, qui ne savent pas l'évaluer, à un tel point que pour embaucher certaines préfèrent regarder le diplôme précédent du candidat », déplore Valérie Péresse. « Il faut dire aussi que nos entreprises font peu de recherche, y compris les PME. Avec l'ABG, nous avons lancé des forums pour le recrutement des docteurs. Mais s'il le faut, je suis prête à repartir à l'assaut », ajoute-t-elle. « Les présidents d'université ne savent pas mettre en valeur leurs doctorants. Il y a un défaitisme dans les discours des universités qui donnent une image négative aux entreprises alors que les écoles d'ingénieurs et de commerce sont toujours en train de se vendre. De même, les docteurs ont une culture du doute alors que les ingénieurs rassurent », constate la ministre.

Martine Pretceille, directrice de l'ABG, rappelle que le doctorat n'est « pas encore reconnu dans les conventions collectives, sauf en chimie mais c'est l'un des secteurs où le taux de chômage est le plus fort pour les docteurs (11 %) ». « Le monde académique n'a pas assez communiqué vers les entreprises par rapport aux écoles d'ingénieurs. Ainsi, il n'est pas très visible : pour l'entreprise il est difficile de comprendre quelles sont les compétences utilisables. Plus grave, je suis sûre que la plupart des universités ne forment pas leurs propres professionnels des RH à la spécificité du profil de docteur », remarque-t-elle.

Martin Luling, manager métier chez Schlumberger, société de services pétroliers, souligne qu'ils embauchent des doctorants pour leur « autonomie intellectuelle ». « Les premières années après l'embauche sont assez similaires pour les ingénieurs et les doctorants car ils ont tous une bonne maîtrise des connaissances. La différence se matérialise trois quatre ans après : les docteurs savent apporter des idées nouvelles car ils ont déjà travaillé sur des projets de manière autonome », témoigne-t-il.

Avenir dans la Carrière Académique

Quant à la question des perspectives d'embauche dans la carrière académique, Valérie Péresse indique que le « problème en France, c'est qu'on a plus d'emplois statutaires de chercheurs que dans d'autres pays ». « Ces emplois à vie pèsent sur ceux qui entrent dans la profession. C'était d'ailleurs un des sujets des états généraux de la recherche. Est-ce une solution d'allonger la durée des post-doctorats ? Quoi qu'il en soit, trois

ans c'est mieux que dix-huit mois. Cela pourrait permettre une vraie entrée dans la carrière », analyse-t-elle. Martine Pretceille alerte : « Le label de post-doctorat se retourne contre les bénéficiaires du contrat doctoral : il mine l'image de chercheur avec expérience professionnelle. Il faudrait le transformer en 'contrat de jeunes chercheurs' ». Valérie Pécresse s'interroge alors sur la durée d'un tel contrat.

« Avec le grand emprunt, énormément de crédits vont arriver, notamment pour financer la masse salariale, des postes de doctorants, de post-doctorants, des primes... Majoritairement, il ne s'agit pas de postes statutaires sauf dans les universités, qui utilisaient auparavant leurs crédits de masse salariale pour les équipements. Il va y avoir de nouvelles opportunités pour les jeunes, aussi grâce à la pyramide des âges. Mais ce n'est pas suffisant, il faut trouver d'autres débouchés, notamment dans les entreprises », affirme la ministre.

Valérie Pécresse rappelle que l'ANR propose des « programmes spécifiques pour les jeunes chercheurs et des programmes retours post-doctorat, dont la majorité revient des États-Unis et n'est pas dans une logique statutaire mais de CDI combiné à des bourses ANR ». « On pourrait envisager des programmes très jeunes chercheurs à l'ANR, et que des post-doctorats soient financés comme des projets de recherche. Dans une approche plus entrepreneuriale, il pourrait être intéressant que le jeune chercheur arrive dans un organisme avec son budget et crée son propre poste », remarque-t-elle.

« Le temps est désormais révolu où un ingénieur avait intérêt à masquer son doctorat sur un CV » (Valérie Pécresse) 30 ans de l'ABG – Dépêche AEF n° 140764 du 17-11-2010

« Le doctorat n'est pas un diplôme comme un autre, c'est le symbole même de la formation par la recherche et de notre capacité d'innovation au service de l'économie toute entière », déclare Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lors de la célébration du 30^e anniversaire de l'ABG, qui s'est tenue à la faculté de pharmacie de l'université Paris-Decartes, mardi 16 novembre 2010. A cette occasion, l'association change de nom, devenant « l'intelli'agence ». « Le plus grand succès de l'ABG est d'avoir su se construire sur une logique de réseaux, conseillers dans les universités, écoles et organismes, réseaux d'entreprises, recruteurs et anciens », souligne Valérie Pécresse qui ajoute que « le doctorat a encore de beaux jours devant lui », affirmant que « le temps est désormais révolu où un ingénieur avait intérêt à masquer son doctorat sur un CV. ».

« Parce qu'il incarne l'excellence de la recherche française, le doctorat, ce diplôme le plus élevé et le plus exigeant de tous, doit devenir le diplôme phare de notre enseignement supérieur », poursuit la ministre. Et d'ajouter : « Dans notre pays, le doctorat n'occupe pas encore toute la place qu'il mérite. La raison, c'est la séparation, héritée de l'histoire, entre les grandes écoles et l'université : aux unes, il revenait de former les ingénieurs et les managers, aux autres, les docteurs. Et entre ces deux mondes, les passerelles étaient trop rares. »

« Ce paradoxe français, je ne m'y résous pas », martèle Valérie Pécresse. « Pour en finir avec ce particularisme français, qui faisait du diplôme le plus prestigieux un passeport incertain pour l'emploi, nous avons amélioré le statut des docteurs, renforcé leur formation et transformé enfin les conditions de leur insertion professionnelle, pour faire du doctorat non seulement un titre d'excellence, mais une expérience professionnelle à part entière, reconnue comme telle par le monde de l'entreprise », remarque la ministre.

96% des bénéficiaires CIFRE trouvent un emploi en un an.

Et de poursuivre : « Ces trois enjeux, le statut, la formation, l'insertion, nous y avons répondu en créant à la rentrée 2009 le contrat doctoral, qui est désormais un vrai contrat de travail, avec des garanties sociales et une rémunération minimale assurée. » Valérie Péresse estime que « tel est bien l'enjeu : ouvrir aux jeunes docteurs non seulement les portes de la recherche publique, dont le potentiel sera bientôt démultiplié par les 22 milliards des investissements d'avenir, mais aussi celles de l'entreprise (...), véritable perspective d'embauche pour les docteurs ».

La ministre assure que « les mentalités ont changé », et que les « conventions industrielles de formation par la recherche ont ouvert la voie, stimulant le développement de la recherche privée et, avec elle, le recrutement de jeunes docteurs ». Selon elle, « ça marche », arguant que « 96 % des bénéficiaires de Cifre trouvent un emploi en moins d'un an, dont 72% dans le secteur privé. Depuis trois ans, le dispositif a véritablement décollé, passant d'environ 700 conventions chaque année à 1200 ».

Renforcer les pouvoirs du PRES dans la diplomation

« Des écoles qui se consacrent davantage à la recherche, des universités plus soucieuses de l'insertion professionnelle de leurs diplômés : le rapprochement de ces deux cultures est la clef de l'avenir du doctorat », observe Valérie Péresse. Et d'indiquer : « Les PRES, en particulier, jouent désormais un rôle de coordination stratégique de l'offre de formation à l'échelle d'un territoire. »

« Cette évolution doit se poursuivre et c'est pourquoi je soutiens la proposition de loi déposée par les sénateurs Philippe Adnot (non inscrit, Aube) et Jean-Léonce Dupont (UC, Calvados), qui vise notamment à renforcer les pouvoirs du PRES dans le domaine de la diplomation », annonce la ministre qui précise qu'elle souhaite « engager une contractualisation avec les PRES volontaires dès la prochaine vague contractuelle, dans une logique de subsidiarité avec les contrats existants »

Enfin, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rappelle l'intérêt du crédit impôt recherche, « dont l'un des objectifs est d'inciter au recrutement de jeunes docteurs ». Elle confirme qu'en stimulant la R&D dans le secteur privé, « le CIR contribue au renforcement de la capacité d'innovation et de la compétitivité de nos entreprises. Il ouvre ainsi de nouveaux débouchés aux docteurs, dont l'embauche en CDI compte double dans l'assiette des dépenses éligibles ». Et de conclure : « Je me suis battue à l'Assemblée nationale pour le maintien du dispositif 'jeunes chercheurs', du CIR et il faut poursuivre dans cette voie. »

« Parier sur le doctorat il y a trente ans était une utopie qui est désormais en train de se réaliser » - (Martine Pretceille) ABG – Dépêche AEF n°140830 du 18-11-2010

« Parier sur le doctorat il y a trente ans était une utopie qui est désormais en train de se réaliser », déclare Martine Pretceille, directrice de l'ABG, lors de la célébration du 30e anniversaire de l'association à la faculté de pharmacie de l'université Paris-Descartes, mardi 16 novembre 2010. Pour « marquer ce tournant dans la vie de l'association », l'ABG change de nom pour devenir « l'intelli'agence », et modifie ses statuts pour s'associer à de nouveaux partenaires comme l'ARF, la CGE et les associations de docteurs et de doctorants. « La

prochaine étape consistera à essayer de nous professionnaliser davantage et pourquoi pas, à terme, endosser le rôle d'opérateur », espère Martine Pretceille.

Invité à une table ronde intitulée « Docteurs en entreprise : acquis et prospective », Axel Kahn, président de l'université Paris-Descartes, estime que « la création de l'ABG était une absolue évidence à une époque où la thèse était considérée comme une période d'épanouissement personnel, de créativité intellectuelle qui devait amener à la production d'un chef d'oeuvre ». Et d'ajouter : « Aujourd'hui, la situation a évolué et tout repose désormais sur une fusée à trois étages nommée LMD. » Axel Kahn répète que « les entreprises ont besoin de docteurs et que la période dans laquelle les ingénieurs, qui occupaient tous les postes clés, embauchaient systématiquement d'autres ingénieurs est révolue ». « Apprendre à faire ne suffit plus, il faut apprendre à défaire pour recréer, ce que savent parfaitement faire les docteurs », observe le président de Paris-Decartes.

13 % des chercheurs du privé ont un doctorat

Des propos corroborés par Hugues-Arnaud Mayer, président de la commission innovation du Medef qui confirme que « les choses changent », précisant que « 13 % des chercheurs du privé ont un doctorat ». Et d'établir le constat suivant : « Il y a beaucoup plus d'ingénieurs formés en France que de chercheurs, mais il ne faut pas rougir de nos chiffres. Certes, nous sommes loin de l'Allemagne où de la Suisse, pays dans lesquels 70 % à 80 % des docteurs travaillent dans le privé. Ce n'est toutefois pas comparable car ce qui se passe dans ces deux pays correspond à près de cinquante ans de travail en amont. »

Pour Axel Kahn, « la valeur d'un docteur en entreprise repose sur ce formidable travail intellectuel que constitue le doctorat ». « Aujourd'hui, nous sommes dans le monde de l'extraordinaire incertitude et les docteurs doivent se persuader qu'ils peuvent s'intégrer dans cette perspective », poursuit-il. Hugues-Arnaud Mayer rappelle que « ces progrès sont visibles et que désormais, les entreprises incluent les docteurs dans leur grille de recrutement ».

Durée de la Thèse et Contrats

Selon Patrick Hetzel, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, « les docteurs doivent se préoccuper de leur insertion professionnelle, et pas une fois la thèse achevée ». « Les docteurs sont une extraordinaire plus-value pour les entreprises et il faudrait développer deux pistes pour une meilleure reconnaissance : le développement des contrats Cifre et la durée de la thèse, sans doute trop longue », note-t-il.

Bernard Saint-Girons, président du PRES Paris-Est, souligne « l'importance du dispositif doctorat-conseil (1), qui est une bonne initiative à laquelle il faut donner du temps ». Enfin, il indique que « les investissements d'avenir du grand emprunt vont contribuer à rapprocher le monde académique et le monde industriel, notamment avec la création d'IRT (instituts de recherche technologique) et d'IEED (instituts d'excellence dans les énergies décarbonées).